

Toulon, le 17 JUIN 2021

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée

À

DREAL
Madame Corinne TOURASSE
Directrice Régionale
36 Boulevard des Dames
13002 MARSEILLE

L RAR n°1A 180 926 6959 3

Direction Générale des Services

Valérie PAECHT
Directeur Général des Services

DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire
Christine MORICE – DGAS
Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains
Affaire suivie par :
Aurélie MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

Contact :
Service planification urbaine
Inès GUILLIER – Chef de service
iquillier@metropletpm.fr

N/REF : DPTPU HF/VP/CM/AM/IG n°2021-069

OBJET : Notification du projet de RLP arrêté de la Commune de la Garde

PJ : 4

Madame,

Dans le cadre de la procédure de révision du Règlement Local de Publicité de la commune de la Garde, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint pour avis, en votre qualité de personne publique associé au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme, le projet de Règlement Local de Publicité de la commune arrêté par délibération du 27 mai 2021 du Conseil Métropolitain Toulon Provence Méditerranée.

Je vous serais reconnaissant de me notifier votre avis dans les meilleurs délais, et vous rappelle que celui-ci ne peut excéder trois mois. A défaut, il sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



Toulon, le 17 JUIN 2021

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée

À

Monsieur le Président
Chambre Commerce et d'Industrie du Var
236 Rue Maréchal Leclerc
83000 Toulon

L RAR n°1A 180 926 6960 9

Direction Générale des Services

Valérie PAECHT
Directeur Général des Services

DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire
Christine MORICE – DGAS
Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains
Affaire suivie par :
Aurélie MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

Contact :
Service planification urbaine
Inès GUILLIER – Chef de service
iquillier@metropoletpm.fr

N/REF : DPTPU HF/VP/CM/AM/IG n°2021-069

OBJET : Notification du projet de RLP arrêté de la Commune de la Garde

PJ : 4

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la procédure de révision du Règlement Local de Publicité de la commune de la Garde, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint pour avis, en votre qualité de personne publique associé au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme, le projet de Règlement Local de Publicité de la commune arrêté par délibération du 27 mai 2021 du Conseil Métropolitain Toulon Provence Méditerranée.

Je vous serais reconnaissant de me notifier votre avis dans les meilleurs délais, et vous rappelle que celui-ci ne peut excéder trois mois. A défaut, il sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



Toulon, le 17 JUIN 2021

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée

À

Monsieur le Président
Chambre des métiers et de l'artisanat du Var
Avenue des Frères-Lumière
83160 La Valette-du-Var

L RAR n°1A 180 926 6961 6

Direction Générale des Services

Valérie PAECHT
Directeur Général des Services

DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire
Christine MORICE – DGAS
Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains
Affaire suivie par :
Aurélie MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

Contact :
Service planification urbaine
Inès GUILLIER – Chef de service
iquillier@metropoletpm.fr

N/REF : DPTPU HF/VP/CM/AM/IG n°2021-069

OBJET : Notification du projet de RLP arrêté de la Commune de la Garde

PJ : 4

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la procédure de révision du Règlement Local de Publicité de la commune de la Garde, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint pour avis, en votre qualité de personne publique associé au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme, le projet de Règlement Local de Publicité de la commune arrêté par délibération du 27 mai 2021 du Conseil Métropolitain Toulon Provence Méditerranée.

Je vous serais reconnaissant de me notifier votre avis dans les meilleurs délais, et vous rappelle que celui-ci ne peut excéder trois mois. A défaut, il sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre





Toulon, le 17 JUIN 2021

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée

À

Madame la Présidente
Chambre d'Agriculture du Var
11 rue Pierre Clément
83300 Draguignan

L RAR n°1A 180 926 6962 3

Direction Générale des Services

Valérie PAECHT
Directeur Général des Services

DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire
Christine MORICE – DGAS
Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains

Affaire suivie par :
Aurélie MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

Contact :
Service planification urbaine
Inès GUILLIER – Chef de service
iquillier@metropoletpm.fr

N/REF: DPTPU HF/VP/CM/AM/IG n°2021-069

OBJET : Notification du projet de RLP arrêté de la Commune de la Garde

PJ : 4

Madame la Présidente,

Dans le cadre de la procédure de révision du Règlement Local de Publicité de la commune de la Garde, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint pour avis, en votre qualité de personne publique associé au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme, le projet de Règlement Local de Publicité de la commune arrêté par délibération du 27 mai 2021 du Conseil Métropolitain Toulon Provence Méditerranée.

Je vous serais reconnaissant de me notifier votre avis dans les meilleurs délais, et vous rappelle que celui-ci ne peut excéder trois mois. A défaut, il sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



Toulon, le

17 JUIN 2021

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée

À

Monsieur Emmanuel ESTOUR
Délégué territorial Sud Est de
l'INAO
Avenue Alfred Kastler Parc Tertiaire Valgora -
Bâtiment C
83160 LA VALETTE DU VAR

L RAR n°1A 180 926 6963 0

Direction Générale des Services

Valérie PAECHT
Directeur Général des Services

DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire

Christine MORICE – DGAS

Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains

Affaire suivie par :

Aurélie MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

Contact :

Service planification urbaine
Inès GUILLIER – Chef de service
iguillier@metropoletpm.fr

N/REF : DPTPU HF/VP/CM/AM/IG n°2021-069

OBJET : Notification du projet de RLP arrêté de la Commune de la Garde

PJ : 4

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure de révision du Règlement Local de Publicité de la commune de la Garde, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint pour avis, en votre qualité de personne publique associé au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme, le projet de Règlement Local de Publicité de la commune arrêté par délibération du 27 mai 2021 du Conseil Métropolitain Toulon Provence Méditerranée.

Je vous serais reconnaissant de me notifier votre avis dans les meilleurs délais, et vous rappelle que celui-ci ne peut excéder trois mois. A défaut, il sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



Toulon, le 17 JUIN 2021

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée

À

CRPF PACA
Monsieur Christophe BARBE, Directeur
7 Impasse Ricard Digne
13004 Marseille

L RAR n°1A 180 926 6965 4

Direction Générale des Services

Valérie PAECHT
Directeur Général des Services

DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire
Christine MORICE – DGAS
Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains
Affaire suivie par :
Aurélié MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

Contact :
Service planification urbaine
Inès GUILLIER – Chef de service
iguillier@metropoletpm.fr

N/REF : DPTPU HF/VP/CM/AM/IG n°2021-069

OBJET : Notification du projet de RLP arrêté de la Commune de la Garde

PJ : 4

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure de révision du Règlement Local de Publicité de la commune de la Garde, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint pour avis, en votre qualité de personne publique associé au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme, le projet de Règlement Local de Publicité de la commune arrêté par délibération du 27 mai 2021 du Conseil Métropolitain Toulon Provence Méditerranée.

Je vous serais reconnaissant de me notifier votre avis dans les meilleurs délais, et vous rappelle que celui-ci ne peut excéder trois mois. A défaut, il sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



Toulon, le

17 JUIN 2021

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée

À

Parc National de Port Cros
Madame Isabelle MONFORT
81 Allée du Castel Sainte Claire
BP 70220
83406 HYERES CEDEX

L RAR n°1A 180 926 6966 1

Direction Générale des Services

Valérie PAECHT
Directeur Général des Services

DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire
Christine MORICE – DGAS
Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains
Affaire suivie par :
Aurélie MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

Contact :
Service planification urbaine
Inès GUILLIER – Chef de service
iquillier@metropletpm.fr

N/REF : DPTPU HF/VP/CM/AM/IG n°2021-069

OBJET : Notification du projet de RLP arrêté de la Commune de la Garde

PJ : 4

Madame la Directrice,

Dans le cadre de la procédure de révision du Règlement Local de Publicité de la commune de la Garde, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint pour avis, en votre qualité de personne publique associé au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme, le projet de Règlement Local de Publicité de la commune arrêté par délibération du 27 mai 2021 du Conseil Métropolitain Toulon Provence Méditerranée.

Je vous serais reconnaissant de me notifier votre avis dans les meilleurs délais, et vous rappelle que celui-ci ne peut excéder trois mois. A défaut, il sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



Toulon, le 27 JUIN 2021

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée

À

Monsieur le Président
Section Régionale de la Conchyliculture
Maison de la mer
Quai Baptiste Guitard
34140 MEZE

L RAR n°1A 180 926 6969 2

Direction Générale des Services

Valérie PAECHT
Directeur Général des Services

DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire
Christine MORICE – DGAS
Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains
Affaire suivie par :
Aurélie MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

Contact :
Service planification urbaine
Inès GUILLIER – Chef de service
iquillier@metropletpm.fr

N/REF : DPTPU HF/VP/CM/AM/IG n°2021-069

OBJET : Notification du projet de RLP arrêté de la Commune de la Garde

PJ : 4

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la procédure de révision du Règlement Local de Publicité de la commune de la Garde, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint pour avis, en votre qualité de personne publique associé au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme, le projet de Règlement Local de Publicité de la commune arrêté par délibération du 27 mai 2021 du Conseil Métropolitain Toulon Provence Méditerranée.

Je vous serais reconnaissant de me notifier votre avis dans les meilleurs délais, et vous rappelle que celui-ci ne peut excéder trois mois. A défaut, il sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



Toulon, le 11 7 JUIN 2021

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée

À

Commission Départementale de la Nature, des
Paysages et des Sites (CDNPS)
Bd du 112^{ème} Régiment d'infanterie
BP 109
83070 TOULON CEDEX

L RAR n°1A 180 926 6967 8

Direction Générale des Services

Valérie PAECHT
Directeur Général des Services

DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire
Christine MORICE – DGAS
Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains
Affaire suivie par :
Aurélie MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

Contact :
Service planification urbaine
Inès GUILLIER – Chef de service
iquillier@metropoletpm.fr

N/REF : DPTPU HF/VP/CM/AM/IG n°2021-069

OBJET : Notification du projet de RLP arrêté de la Commune de la Garde

PJ : 4

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la procédure de révision du Règlement Local de Publicité de la commune de la Garde, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint pour avis, en votre qualité de personne publique associé au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme, le projet de Règlement Local de Publicité de la commune arrêté par délibération du 27 mai 2021 du Conseil Métropolitain Toulon Provence Méditerranée.

Je vous serais reconnaissant de me notifier votre avis dans les meilleurs délais, et vous rappelle que celui-ci ne peut excéder trois mois. A défaut, il sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



Toulon, le 17 JUIN 2021

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée

À

Architecte des Bâtiments de France
Madame RAJAONAH Angélique
Responsable de l'unité départementale de
l'architecture et du patrimoine du Var
449, avenue de la Mitre
83 000 Toulon

L RAR n°1A 180926 6958 6

Direction Générale des Services

Valérie PAECHT
Directeur Général des Services

DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire
Christine MORICE – DGAS
Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains
Affaire suivie par :
Aurélie MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

Contact :
Service planification urbaine
Inès GUILLIER – Chef de service
iquillier@metropoletpm.fr

N/REF : DPTPU HF/VP/CM/AM/IG n°2021-069

OBJET : Notification du projet de RLP arrêté de la Commune de la Garde

PJ : 4

Madame,

Dans le cadre de la procédure de révision du Règlement Local de Publicité de la commune de la Garde, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint pour avis, en votre qualité de personne publique associé au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme, le projet de Règlement Local de Publicité de la commune arrêté par délibération du 27 mai 2021 du Conseil Métropolitain Toulon Provence Méditerranée.

Je vous serais reconnaissant de me notifier votre avis dans les meilleurs délais, et vous rappelle que celui-ci ne peut excéder trois mois. A défaut, il sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



Toulon, le 17 JUIN 2021

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée

À

Monsieur le Président
Syndicat Mixte SCOT Provence Méditerranée
Hôtel de la Métropole
107 Boulevard Henri Fabre - CS 30536
83041 Toulon Cedex 09

Bordereau n°

Direction Générale des Services

Valérie PAECHT
Directeur Général des Services

DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire
Christine MORICE – DGAS
Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains
Affaire suivie par :
Aurélie MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

Contact :
Service planification urbaine
Inès GUILLIER – Chef de service
iquillier@metropletpm.fr

N/REF : DPTPU HF/VP/CM/AM/IG n°2021-069

OBJET : Notification du projet de RLP arrêté de la Commune de la Garde

PJ : 4

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la procédure de révision du Règlement Local de Publicité de la commune de la Garde, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint pour avis, en votre qualité de personne publique associé au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme, le projet de Règlement Local de Publicité de la commune arrêté par délibération du 27 mai 2021 du Conseil Métropolitain Toulon Provence Méditerranée.

Je vous serais reconnaissant de me notifier votre avis dans les meilleurs délais, et vous rappelle que celui-ci ne peut excéder trois mois. A défaut, il sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



Toulon, le 19 7 Juin 2021

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée

À

Monsieur le Président
Département du Var
390 Avenue des Lices
BP 1303
83076 Toulon Cedex

L RAR n°1A 180 926 6957 9

Direction Générale des Services

Valérie PAECHT
Directeur Général des Services

DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire
Christine MORICE – DGAS
Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains
Affaire suivie par :
Aurélie MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

Contact :
Service planification urbaine
Inès GUILLIER – Chef de service
iguillier@metropletpm.fr

N/REF : DPTPU HF/VP/CM/AM/IG n°2021-069

OBJET : Notification du projet de RLP arrêté de la Commune de la Garde

PJ : 4

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la procédure de révision du Règlement Local de Publicité de la commune de la Garde, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint pour avis, en votre qualité de personne publique associé au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme, le projet de Règlement Local de Publicité de la commune arrêté par délibération du 27 mai 2021 du Conseil Métropolitain Toulon Provence Méditerranée.

Je vous serais reconnaissant de me notifier votre avis dans les meilleurs délais, et vous rappelle que celui-ci ne peut excéder trois mois. A défaut, il sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



Toulon, le

17 JUIN 2021

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée

À

Monsieur le Président de la Métropole
En tant qu'autorité compétente en matière
d'organisation des transports
Hôtel de la Métropole
107 Boulevard Henri Fabre - CS 30536
83041 Toulon Cedex 09

Bord n°

Direction Générale des Services

Valérie PAECHT
Directeur Général des Services

DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire

Christine MORICE – DGAS

Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains

Affaire suivie par :

Aurélie MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

Contact :

Service planification urbaine
Inès GUILLIER – Chef de service
iquillier@metropletpm.fr

N/REF: DPTPU HF/VP/CM/AM/IG n°2021-069

OBJET : Notification du projet de RLP arrêté de la Commune de la Garde

PJ : 4

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la procédure de révision du Règlement Local de Publicité de la commune de la Garde, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint pour avis, en votre qualité de personne publique associé au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme, le projet de Règlement Local de Publicité de la commune arrêté par délibération du 27 mai 2021 du Conseil Métropolitain Toulon Provence Méditerranée.

Je vous serais reconnaissant de me notifier votre avis dans les meilleurs délais, et vous rappelle que celui-ci ne peut excéder trois mois. A défaut, il sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



Toulon, le 17 JUIN 2021

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée

À

Monsieur le Président de la Métropole
En tant qu'autorité compétente en matière de PLH
Métropole Toulon Provence Méditerranée
Hôtel de la Métropole
107 Boulevard Henri Fabre - CS 30536
83041 Toulon Cedex 09

Bord n°

Direction Générale des Services

Valérie PAECHT
Directeur Général des Services

DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire
Christine MORICE – DGAS
Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains
Affaire suivie par :
Aurélie MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

Contact :
Service planification urbaine
Inès GUILLIER – Chef de service
iquillier@metropoletpm.fr

N/REF : DPTPU HF/VP/CM/AM/IG n°2021-069

OBJET : Notification du projet de RLP arrêté de la Commune de la Garde

PJ : 4

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la procédure de révision du Règlement Local de Publicité de la commune de la Garde, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint pour avis, en votre qualité de personne publique associé au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme, le projet de Règlement Local de Publicité de la commune arrêté par délibération du 27 mai 2021 du Conseil Métropolitain Toulon Provence Méditerranée.

Je vous serais reconnaissant de me notifier votre avis dans les meilleurs délais, et vous rappelle que celui-ci ne peut excéder trois mois. A défaut, il sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



Toulon, le 17 JUIN 2021

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée

À

Monsieur le Président
Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'azur
Hôtel de Région
27, place Jules Guesde
13481 Marseille Cedex 20

L RAR n°1A 180 926 6956 2

Direction Générale des Services

Valérie PAECHT
Directeur Général des Services

DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire
Christine MORICE – DGAS
Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains
Affaire suivie par :
Aurélie MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

Contact :
Service planification urbaine
Inès GUILLIER – Chef de service
iquillier@metropoletpm.fr

N/REF : DPTPU HF/VP/CM/AM/IG n°2021-069

OBJET : Notification du projet de RLP arrêté de la Commune de la Garde

PJ : 4

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la procédure de révision du Règlement Local de Publicité de la commune de la Garde, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint pour avis, en votre qualité de personne publique associé au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme, le projet de Règlement Local de Publicité de la commune arrêté par délibération du 27 mai 2021 du Conseil Métropolitain Toulon Provence Méditerranée.

Je vous serais reconnaissant de me notifier votre avis dans les meilleurs délais, et vous rappelle que celui-ci ne peut excéder trois mois. A défaut, il sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



Toulon, le

19 JUIN 2021

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée

À

Monsieur le Préfet du Var
Bd du 112ème Régiment d'Infanterie
BP 1209
83070 TOULON CEDEX

L RAR n°1A 180 926 6947 0

Direction Générale des Services

Valérie PAECHT
Directeur Général des Services

DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire
Christine MORICE – DGAS
Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains
Affaire suivie par :
Aurélië MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

Contact :
Service planification urbaine
Inès GUILLIER – Chef de service
iquillier@metropletpm.fr

N/REF : DPTPU HF/VP/CM/AM/IG n°2021-069

OBJET : Notification du projet de RLP arrêté de la Commune de la Garde

PJ : 4

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de la procédure de révision du Règlement Local de Publicité de la commune de la Garde, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint pour avis, en votre qualité de personne publique associé au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme, le projet de Règlement Local de Publicité de la commune arrêté par délibération du 27 mai 2021 du Conseil Métropolitain Toulon Provence Méditerranée.

Je vous serais reconnaissant de me notifier votre avis dans les meilleurs délais, et vous rappelle que celui-ci ne peut excéder trois mois. A défaut, il sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma plus haute considération.

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre

